Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 069-216900340-20261013-ARREC146_2026-AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et du correspondant du répertoire d'immeubles localisés
Année 2027

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2000, modifié par l'arrêté ministériel du 9 octobre 2002 (notamment son article 1er),
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,
Vu le décret n° 2003-561du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

ARRÊTE :

Article1 :
Est nommée Madame FRAGNE Sabrina en qualité de coordonnatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2027.
Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.
Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

Article 2 :
La coordonnatrice communale est assistée dans ses fonctions par Madame DAS NEVES Elizabete en tant que coordonnatrice suppléante.
Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

Hôtel de Ville de Caluire et Cuire - Place du Docteur Frédéric Dugoujon - BP 79 - 69642 Caluire et Cuire Cedex - Tel : 04 78 98 80 80 - Fax : 04 78 23 12 65 - www.ville-caluire.fr

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 069-216900340-20261013-ARREC146_2026-AR

Article 3 :
Est nommée Madame FRAGNE Sabrina en qualité de correspondante du répertoire d'immeubles localisés pour l'année 2027.
Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.
Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

Article 4 :
La correspondante du répertoire d'immeubles localisés est assistée dans ses fonctions Madame JOAO Adeline en tant que correspondante du répertoire d'immeuble localisé suppléante.
Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.
Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

Article 5 :
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressées et dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Rhône et à Madame la comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire.

A Caluire et Cuire, le 13 octobre 2026

Bastien JOINT
Maire

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Hôtel de Ville de Caluire et Cuire - Place du Docteur Frédéric Dugoujon - BP 79 - 69642 Caluire et Cuire Cedex - Tel : 04 78 98 80 80 - Fax : 04 78 23 12 65 - www.ville-caluire.fr